

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-092

--

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES NOMMES POUR SIÉGER AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°CM-2026-016 portant désignation des administrateurs au centre communal d'action ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS est composé à partie égale d'élus municipaux et de membres de la société civile issus d'associations ou d'organismes qui œuvrent dans les domaines suivants : au moins un représentant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, un représentant dans les associations de retraités et de personnes âgées, un représentant dans les associations de personnes handicapées, un représentant dans les associations familiales.

Considérant que le conseil municipal a fixé à 16 le nombre d'administrateurs : 8 élus du conseil municipal et 8 représentants extérieurs,

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les représentants extérieurs.

Arrête,

ARTICLE 1er : Les membres nommés pour siéger au conseil d'administration du CCAS sont :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Madame Elizabeth TOUZEAU | Représentante de l'UDAF |
| - Madame Marie-Anne PHILIPPE | Représentante de CROIX ROUGE |
| - Monsieur Abdelaziz HAJJI | Représentant de AUXERREVICE DES DEMUNIS |
| - Monsieur Jérôme ATTIAVE | Représentant de FEDESAP |
| - Madame Agnès WENTA | Représentante de SAINT VONCENT DE PAUL |
| - Monsieur Emmanuel BRONDEL | Représentant de AUBE |
| - Madame Rachelle LEBLOND | Représentante de ADAVIRS |
| - Madame Maryvonne RAPHAT | Représentante de CIDFF |

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Les administrateurs,
- Le CCAS.

Le

Le Maire

Mathieu DEBAIN